



BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 9 MAI 2023

Liste des délibérations communautaires

DATE	NUMERO	OBJET	VOTE
09/05/2023	236	ADHESION AU RESEAU SPECTACLE VIVANT DIAGONAL	Approuvée
09/05/2023	237	MISE A DISPOSITION DU BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE A LUC-SUR-MER PARC HOTEL DE VILLE	Approuvée
09/05/2023	238	PROGRAMME WATTY A L'ECOLE AVENANT A LA CONVENTION	Approuvée

« Publié le 06/06/2023. Délibérations consultables sur le site internet www.coeurdenacre.fr rubrique « C2N »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE NEUF MAI A 18H30

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

DATE DE CONVOCATION :
02 05 2023

DATE D'AFFICHAGE :
02 05 2023

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE 12
PRESENTS 10
VOTANTS 12

**CENTRE CULTUREL
C³ LE CUBE
ADHESION AU
RESEAU
PROFESSIONNEL DU
SPECTACLE VIVANT
« DIAGONAL »**

Légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil à l'hôtel de ville de Luc-sur-mer, sous la présidence de Monsieur Thierry LEFORT.

Présents : Thierry Lefort, Anne-Marie Philippeaux, Thomas Dupont-Federici, Nicolas Delahaye, Yves Gauquelin, Anne-Marie Marie, Daniel Guerin, Patrick Lermine, Philippe Chanu, Alexandre Berty.

Etaient absents et représentés : Jean-Luc Guillouard (Pouvoir à Anne-Marie Marie), Jean-Luc Guingouain (Pouvoir à Daniel Guerin).

Secrétaire de séance : Anne-Marie Marie

* _____ *

Monsieur le Président donne la parole à Alexandre Berty, Vice-Président en charge de la politique culturelle.

La Communauté de Communes Cœur de Nacre adhère à plusieurs réseaux professionnels du spectacle vivant, dans le cadre des activités proposées par le centre culturel C³Le Cube.

Diagonal regroupe une dizaine de structures de Normandie. L'adhésion au réseau permet d'échanger sur les pratiques professionnelles, de créer des mutualisations, de coordonner la programmation sur la région et de bénéficier de tarifs négociés de cession sur les spectacles repérés au festival du Chainon.

Le coût d'adhésion annuel est de 1 000 €.

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A l'unanimité,**

APPROUVE l'adhésion au réseau Diagonal au titre de l'année 2023 dans le cadre des activités du Centre culturel C³Le Cube, pour un montant de 1 000 €.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président, Thierry LEFORT



Accusé de réception en préfecture
014-241400860-20230509-BC09052023-236-DE
Date de télétransmission : 05/06/2023
Date de réception préfecture : 05/06/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE NEUF MAI A 18H30

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

DATE DE CONVOCATION :
02 05 2023

DATE D’AFFICHAGE :
02 05 2023

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE 12
PRESENTS 10
VOTANTS 12

**MISE A DISPOSITION
DU BUREAU
D’INFORMATION
TOURISTIQUE
A LUC-SUR-MER
PARC DE
L’HOTEL DE VILLE**

Légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil à l'hôtel de ville de Luc-sur-mer, sous la présidence de Monsieur Thierry LEFORT.

Présents : Thierry Lefort, Anne-Marie Philippeaux, Thomas Dupont-Federici, Nicolas Delahaye, Yves Gauquelin, Anne-Marie Marie, Daniel Guerin, Patrick Lermine, Philippe Chanu, Alexandre Berty.

Etaient absents et représentés : Jean-Luc Guillouard (Pouvoir à Anne-Marie Marie), Jean-Luc Guingouain (Pouvoir à Daniel Guerin).

Secrétaire de séance : Anne-Marie Marie

* ----- *

Monsieur le Président donne la parole à Philippe Chanu, Vice-Président en charge du tourisme.

Le local situé Place du Petit Enfer à Luc-sur-mer prévu pour accueillir le bureau d'information touristique fait l'objet de désordres dus à des infiltrations constatées au terme des travaux de construction. Une expertise judiciaire est en cours mais une solution pérenne n'est pas envisageable à court terme.

Dans ces conditions, l'accueil des salariés de l'office de tourisme et des visiteurs n'est pas possible à cet endroit.

Aussi, la Commune de Luc-sur-mer a proposé la mise à disposition de l'espace « Maison de la Baleine » situé parc de l'hôtel de ville sis 45 rue de la mer (Parcelle cadastrée section AA n°385).

Le site a été expérimenté avec succès à l'occasion des vacances d'automne et d'hiver.

Compte tenu des dispositions réglementaires en vigueur, la mise à disposition doit s'effectuer à titre gracieux à Cœur de Nacre en charge de la compétence tourisme.

L'intercommunalité confie par la suite l'usage des locaux à l'office de tourisme *Cœur de Nacre Tourisme* qui en assure l'entretien et assume les charges courantes de fonctionnement.

Il est précisé que des travaux d'aménagement seront nécessaires pour répondre aux exigences du classement de l'OTI en catégorie 1.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition de l'espace « Maison de la Baleine » sis parc de l'hôtel de ville à Luc-sur-mer, pour accueillir un bureau d'information touristique.

AUTORISE Monsieur le Président à sélectionner un maître d'œuvre pour réaliser les travaux d'agencement nécessaires et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président, Thierry LEFORT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE NEUF MAI A 18H30

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

DATE DE CONVOCATION :
02 05 2023

DATE D'AFFICHAGE :
02 05 2023

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE 12
PRESENTS 10
VOTANTS 12

**PROGRAMME
« WATTY A L'ECOLE »
AVENANT A LA
CONVENTION
2023-2024**

Légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil à l'hôtel de ville de Luc-sur-mer, sous la présidence de Monsieur Thierry LEFORT.

Présents : Thierry Lefort, Anne-Marie Philippeaux, Thomas Dupont-Federici, Nicolas Delahaye, Yves Gauquelin, Anne-Marie Marie, Daniel Guerin, Patrick Lermine, Philippe Chanu, Alexandre Berty.

Etaient absents et représentés : Jean-Luc Guillouard (Pouvoir à Anne-Marie Marie), Jean-Luc Guingouain (Pouvoir à Daniel Guerin).

Secrétaire de séance : Anne-Marie Marie

* ----- *

Monsieur le Président donne la parole à Thomas Dupont-Federici, Vice-Président en charge de la politique environnementale.

La société *ECO CO₂* intervient dans les écoles des Communes membres de Cœur de Nacre intéressées par un programme de sensibilisation à la transition écologique « Watty » depuis deux années scolaires.

Sélectionné par un appel à projet de programmes d'information *CEE* (Certificats d'Economies d'Energies), ce dispositif fait l'objet d'une convention-cadre entre l'Etat, *ECO CO₂* et l'*ADEME* de 2020 à 2023. A titre exceptionnel, l'Etat a autorisé une prolongation d'un an de ce programme pour l'année scolaire 2023/2024.

Suite à la sollicitation des écoles du territoire, 4 écoles concernant 9 classes ont répondu favorablement pour participer à ce programme lors de la prochaine rentrée scolaire. Il s'agit des écoles de Luc-sur-mer, Bernières-sur-mer, Douvres-la-Délivrande et Courseulles-sur-mer.

La prolongation d'un an nécessite de signer un nouvel avenant à la convention susmentionnée. Concernant le financement, une fois la déduction des *CEE*, le coût s'élève à 255 € pour chaque classe participante.

L'avenant prévoit que la Commune de Bernières-sur-mer s'engage à payer l'ensemble de la prestation à *ECO CO₂* et soit remboursée par chacune des Communes participantes, pour la somme totale de 2 295 € HT pour un an.

Cœur de Nacre aura un rôle de soutien à la communication et à la coordination auprès des écoles, en lien avec la responsable mobilités et politiques environnementales.

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A l'unanimité,**

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention « Watty à l'école » pour l'année scolaire 2023-2024.

Le Président, Thierry LEFORT

